



M. EPLE-DELCROIX, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h10 en présence de 7 membres.

M. EPLE-DELCROIX, proviseur, préside la séance et le secrétariat est assuré par M. GUINGOUAIN, principal adjoint.

## 1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### 1.1. Ordre du jour

Le chef d'établissement présente aux membres du C.A. l'ordre du jour et explique qu'en cas d'un vote négatif de la DGH, un 2<sup>e</sup> conseil d'administration doit être convoqué dans les 10 jours. À l'issue de la consultation, un nouveau vote est organisé. Si le contre l'emporte, c'est la répartition de la DGH qui est présentée ce soir qui sera appliquée.

## 2 – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

### 2.1 Répartition de la DGH

➤ M. EPLE-DELCROIX, proviseur, présente la dotation globale horaire reçue par le rectorat. En 2022, cette dotation s'élevait à : 495 heures avec une répartition de 454 HP (Heures Poste) et 41 HSA (Heures Supplémentaire Année).

La dotation reçue à ce jour pour 2023 est de **495 heures** avec la répartition : **453 HP et 42 HSA**.

Le conseil pédagogique a été réuni le 24 janvier 2023 pour arrêter les choix de l'établissement pour la répartition de cette DGH. Cette répartition (entre HP et HSA) prend appui sur les volumes horaires précisés dans les textes officiels.

Les nouveautés, en date du mois de janvier avec l'annonce du ministre de l'Éducation Nationale M. NDIAYE, consistent en l'apparition d'une heure hebdomadaire d'« Accompagnement » en classe de 6<sup>ème</sup> et la suppression de la Technologie en 6<sup>ème</sup>. Cette heure d'« Accompagnement » se fera soit en Mathématiques soit en Français. Elle pourra se faire par groupes de niveaux qui seraient alors mis en parallèles. En outre, cette heure sera créée en compensation de l'heure de Technologie qui sera supprimée en classe de 6<sup>ème</sup> à compter de la rentrée 2023.

En ce qui concerne l'établissement, M. EPLE-DELCROIX présente le tableau de répartition et explique les choix opérés. Le choix qui avait été fait l'année précédente était de consacrer 1,5 heure hebdomadaire en Technologie et en Science et Vie de la Terre ainsi que 1h en Physique. Le choix retenu pour cette prochaine année est désormais de 1,5 heure hebdomadaire en Sciences et Vie de la Terre et Physique et donc 1h pour l'« Accompagnement ».

Pour les autres choix de l'établissement, ils restent les mêmes que les années précédentes, à savoir :

- Dédoublés sur 1h hebdomadaire en Français et en Mathématiques pour les classes de 6<sup>ème</sup>.
- « Triplettes » : 2 classes 3 groupes en 4<sup>ème</sup> pour les cours de Physique et de S.V.T.
- Dispositif « Savoir nager » en classe de 6<sup>ème</sup>.

➤ La différence par rapport à la répartition présentée lors du précédent C.A. du 20 février dernier est la suivante :

En Technologie, le Bloc de Moyens Provisoire (BMP) qui avait été initialement prévu est remplacé par un Complément de Service Reçu (CSR) de 6h (dont 0,5h au titre de l'« Accompagnement » en 6<sup>ème</sup>) reçu de Chauvigny en complément d'un poste à Vivonne.

- M. EPLE-DELCROIX précise qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus aucune heure de BMP en Technologie dans la Vienne. Il reste quelques heures en Deux Sèvres et en Charente Maritime.

Cette répartition de la DGH est proposée au vote.

<b>Votants</b>	<b>: 7</b>
<b>Pour</b>	<b>: 4</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 3</b>

La répartition de la DGH est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

L'Ordonnateur,  
**Fabien EPLE-DELCROIX**



La secrétaire de séance,  
**Thibault GUINGOUAIN**

